

# REGLEMENT TRAIL DES LAVOIRS 2024



## **Art 1 : Organisation :**

Le trail des lavoirs est organisé le 14 avril 2024 par le club d'athlétisme le d'ANAIS (16).

Cette épreuve comporte trois courses nature, un trail XL de 24 km interdit au moins de 18 ans, un trail XXS de 16 km interdit aux moins de 16 ans, un trail XXS de 8 kms interdit au moins de 16 ans.

Une épreuve marche nordique de 12 Km chronométré.

Un mini-trail enfant de 800 mètres ouvert aux enfants de six à treize ans.

Une randonnée ouverte à tous de 8 Km.

## **Art 1 bis :**

Le départ et l'arrivée seront au stade municipal de football de la commune d'Anais.

## **Art 2 : Les parcours :**

Les parcours empruntent les chemins et les forêts des communes d'Anais, de Jauldes, de Champniers, de Brie et de Vars.

- 24 km : Course sur une seule boucle, circuit en forme de huit « 16+8 »
- 16 km : Parcours d'une seule boucle.
- 8 km : Course sur une seule boucle.
- Marche nordique 12 Km : Parcours en une seule boucle.
- Randonnée : Ouverte à tous.
- Courses enfants : premier circuit de 800 mètres réservé aux enfants âgés de 6 à 13 ans.

## **Art 3 : Participation :**

Se reporter au bulletin d'inscription, cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors stade de la Charente. Elle est soumise à la réglementation de la commission départementale des courses hors stade de la fédération française d'Athlétisme.

Les trois trails sont au challenge départemental, la marche nordique également.

### **Art 3 bis :**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement ainsi que les propriétés traversées la plupart du temps privées, des zones pour les déchets seront mises à disposition après chaque ravito.

### **Art 4 : Ravitaillement :**

Des postes de ravitaillement seront mis en place environ tous les 5 kms et à l'arrivée, ils seront complétés par des points d'eau intermédiaires entre chaque ravito sur la distance 24 kms en cas de nécessité liée à la météorologie. Il n'y aura pas de gobelets plastiques, les coureurs doivent prendre leurs dispositions (éco tasses).

### **Art 5 : Assistance médicale et sécurité sur les parcours :**

Une permanence médicale sera assurée par l'USDPS (1 véhicule et 4 sauveteurs). Les parcours seront aussi sécurisés par les jalonneurs et commissaires postés aux points sensibles et seront tous munis d'un téléphone portable ainsi que des numéros de secours à appeler en cas d'urgence.

### **Art 6 : Les dossards :**

Possibilité de retrait des dossards le samedi 13 avril au magasin Intersport, zone commerciale de Champniers de 14h à 17h ou le dimanche 14 avril 2019 de 7h15 à 8h45 à la salle des fêtes d'Anais située à côté du stade municipal de football.

### **Art 7 : Inscriptions :**

Trail de 24km : 15€, Trail de 16km : 12€, Trail de 8 kms : 8€, Marche nordique 12 kms : 10€, Rando 8 KM : 3€, Mini-trail enfants 1€. Les inscriptions sur internet se feront sur le site [Amilevent.com](http://Amilevent.com) les frais d'inscriptions sont à la charge du participant et sont de l'ordre de 1€. Les inscriptions sur place seront majorées de 2€. En s'inscrivant le participant s'engage à accepter sans conditions la totalité du règlement. Un lot de bienvenue sera remis aux 400 premiers inscrits.

### **Art 8 : Assurances :**

Les organisateurs sont couverts par la RC FFA AIAC courtage. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, les concurrents participent sous leur propre responsabilité.

### **Art 9 : Récompenses :**

Courses adultes : nombreux autres lots. Récompenses aux trois premiers au scratch et aux premiers de chaque catégorie (pas de cumuls). Un lot à chaque participant. Course enfants, tous les enfants sont récompensés. Tous les absents lors de la remise des récompenses ne pourront prétendre à leur lot (sauf circonstances particulières) il sera remis au participant classé en suivant.

### **Art 10 : Résultats :**

Conformément aux dispositions de la loi N°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite (informatique et libertés), les organisateurs informent les participants que les résultats seront publiés sur leur site internet et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [cil@athlé.fr](mailto:cil@athlé.fr)

### **Art 11 : Calendriers :**

Les organisateurs informent les participants que toutes les épreuves proposées sur cette course sont inscrites au calendrier fédéral.

### **Art 12 : Annulation :**

Par le présent règlement l'organisateur s'engage à informer les participants sur les points suivants : conditions météorologiques et suivi du dernier coureur. Tout abandon lors de la course doit être signalé. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve partiellement ou dans sa totalité en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de circonstances mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles et aussi en cas d'un nombre insuffisant d'inscrit. En cas d'annulation aucun participant ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

### **Art 13 : Droit à l'image :**

L'organisation se réserve le droit de publier votre nom dans les résultats si vous avez donné votre accord lors de l'inscription et d'exploiter les photos et vidéos prises lors de la manifestation dans le but de promouvoir le Trail des Lavois.

### **Art 14 : Mini trail enfants :**

Le mini trail enfant est ouvert aux enfants mineurs de 6 à 13 ans, seuls les parents peuvent les inscrire. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, l'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes de santé non déclarés à l'inscription.

### **Art 15 : Sécurité :**

Une assistance médicale par l'intermédiaire d'un médecin et des secouristes est assurée sur le parcours et à l'arrivée. Des signaleurs sont positionnés aux intersections principales.